



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le lundi 11 janvier 2016

18 h 00

salle du conseil

Présence :

- Aldéo Saulnier, maire**
- Roland Fougère, maire suppléant**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Pauline Hébert, conseillère**
- Denny Richard, directeur général, greffier**
- Joanne Savoie, secrétaire**
- Hervé LeBlanc, contremaître des opérations**
- Laurie Boucher, propriétaire d'immeubles d'appartements**
- Jacques Bourque, superviseur, immeubles d'appartements**
- Mai Maillet, propriétaire d'immeubles d'appartements**

1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour.

16-01 : MIKE LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé.

4. **Écoute des objections de l'Arrêté 2016-01 – Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc. – 18h00.**

Aucune objection.

5. **Arrêté 2016-01 - Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc. – première lecture (intégrale).**

16-02 : ROLAND FOUGÈRE / OSCAR LEBLANC

que l'on adopte la première lecture de l'Arrêté 2016-01 - Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc.

ADOPTÉE

6. **Arrêté 2016-01 - Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc. – deuxième lecture (par titre).**

16-03 : MIKE LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que l'on adopte la deuxième lecture de l'Arrêté 2016-01 - Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc.

ADOPTÉE

7. **Arrêté 2015-02 – Arrêté pour modifier l'arrêté 97-06, L'Arrêté concernant les redevances d'usage des services d'eau et d'égouts pour eaux usées dans la ville de Bouctouche – troisième lecture (par titre).**

16-04 : ROLAND FOUGÈRE / OSCAR LEBLANC

que l'on adopte la troisième lecture de l'Arrêté 2015-02 – Arrêté pour modifier l'arrêté 97-06, L'Arrêté concernant les redevances d'usage des services d'eau et d'égouts pour eaux usées dans la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

8. Collecte des déchets.

Le directeur général fait part que la Ville de Bouctouche a entrepris des changements pour la collecte des déchets et que depuis que la municipalité s'est procurer son propre camion, tous les déchets, sans exception, doivent être déposés en bordure du chemin.

Monsieur Jacques Bourque indique qu'il a été surpris par les changements et trouve que ce n'est pas esthétique de mettre beaucoup de sacs à déchets ou des grosses boîtes au chemin pour les immeubles d'appartements.

Monsieur Laurie Boucher fait part qu'il a fait les ajustements demandés mais souligne que ce n'est pas esthétique d'avoir des gros conteneurs à déchets au chemin.

Le contremaître des opérations Hervé LeBlanc indique que les ordures sont maintenant ramassées par section, soit le mardi et le mercredi et que par le midi le tout est ramassé.

Le maire indique que la municipalité a pris une décision et pense qu'elle devrait être respectée.

Madame Mai Maillet fait part qu'ils ont été informés des changements en décembre dernier et trouve qu'ils n'ont pas eu assez de temps pour déménager leurs remises ou de faire l'achat de gros conteneurs à déchets.

Le directeur général souligne que selon la Commission de services régionaux de Kent, les éboueurs aux autres endroits ne vont pas dans les remises ramasser les déchets.

Le contremaître des opérations suggère aux personnes concernées d'acheter des bacs roulants et de les mettre au chemin et de les rouler dans leurs remises par après.

Le maire fait part aux personnes présentes que le conseil va discuter de leurs préoccupations et que le directeur général les avisera de la décision du conseil plus tard.

Le conseil discute de la situation et décide le suivant :

16-05 : OSCAR LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que l'on donne jusqu'au 31 janvier 2016 aux propriétaires d'immeubles d'appartements de respecter les conditions énumérées dans le dépliant communautaire de décembre 2015 et adoptées lors de la réunion extraordinaire du 24 novembre 2015.

ADOPTÉE

9. Affaires nouvelles.

La conseillère Hébert demande si le conseil a des objections à ce que le Festival de mollusques se déroule du samedi 6 août au lundi 15 août 2016.

Le conseil n'a pas d'objection.

10. Levée de l'assemblée.

16-06 : PAULINE HÉBERT

pour la levée de l'assemblée à 18h45.

ADOPTÉE